

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Herridge—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 414)—1. Le laboratoire d'essais du ministère des Travaux publics a-t-il plus d'une fois mis à l'épreuve l'appareil *Briton* de fermeture de porte?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates a-t-on effectué ces épreuves?

3. Les résultats ont-ils été les mêmes dans chaque cas?

4. La publication des rapports de ces épreuves était-elle restreinte pour des fins de sécurité?

M. Carter—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 415)—1. Durant chacune des années 1957 et 1958, quel a été le nombre d'immigrants admis au Canada?

2. Sur ce nombre, combien sont arrivés au Canada par les ports d'Halifax, de Saint-Jean, de Québec, de Montréal et de Vancouver?

3. Les endroits où se destinent les immigrants admis au Canada sont-ils enregistrés?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient ces endroits à l'égard de chaque province durant les années 1957 et 1958?

**M. Hellyer*—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 81)—1. Le ministère de la Défense nationale possède-t-il des règlements régissant l'usage des mess des officiers?

2. Dans le cas de l'affirmative, existe-t-il des règlements régissant leur usage pour des fins politiques?

3. Une réunion a-t-elle récemment eu lieu dans le mess des officiers du quarante-quatrième régiment de campagne de l'artillerie à St. Catharines (Ont.) et le président de l'Association des jeunes conservateurs progressistes d'Ontario y a-t-il fait certaines présentations?

4. Qui a autorisé cette réunion?

**M. Dumas*—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 82)—1. Le gouvernement fédéral a-t-il acheté un terrain à Fort-Coulonge pour la construction d'un édifice public?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui?

3. Quelle somme le gouvernement a-t-il versée pour ce terrain?

4. Quand a-t-on versé cette somme?

**M. Hellyer*—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 105)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1^{er} janvier 1958 entre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou tout fonctionnaire du ministère et toutes personnes, relativement à l'adoption, la vente, la location ou à la disposition de quelque autre façon de tous terrains compris dans la Réserve indienne *Chippewa*, près de Sarnia.

**M. Hellyer*—Jeudi prochain—ADRESSE—(N° 106)—Copie du contrat, de l'option ou de l'accord visant la vente d'une partie de la Réserve indienne *Chippewa*, intervenus entre les Indiens de ladite réserve et la *Dimensional Investments Limited*.